



Succession et enfants adultérins

Par **Mebarki**, le **31/01/2017** à **00:11**

bonjour

mon mari ,a eu 2 enfants adultérins, il est en fin de vie ,et je ne sais pas si il les a reconnu comment cela se passera t'il si il décède ,pour moi ,ma fille (dcd) et mes petits enfants j' ai un codevi a mon nom propre fera t'il partie de la sucession comment savoir s'il les a reconnu? car il est actuellement incapable de me répondre quel précautions puis je prendre,pour éviter de payer les erreurs de mon mari? merci d'avance pour votre réponse

Par **youris**, le **31/01/2017** à **12:09**

bonjour,

pour savoir si votre mari a reconnu ses enfants adultérins, vous pouvez demander un acte de naissance avec filiation.

si ces enfants n'ont pas été reconnus, ils ne sont pas héritiers de votre mari.

s'ils ont été reconnus, ils sont héritiers réservataires comme ses autres enfants.

si vous êtes mariés sous le régime légal, les fonds sur votre codevi appartiennent en principe à la communauté et non à vous personnellement.

salutations